

8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES
33.26.41.25.72
Cotesdechampagneetsaulx@orange.fr
www.4cvs.fr

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Etaient présents: Jean-Jacques GARCIA - Laurence LE GUINIO SQUELART - Carole GANSTER - André DESANLIS - Pascal TRAMONTANA - Jean-Claude MANFE - Georges DUVNJAK - Pierre LE GUILLOU - Michel NICOMETTE - Claudine DUBECHOT - Roger MOSNIER - Bernadette MICHEL - Henri Noël CHAMPENOIS - Rémi QUANTINET - Christian SEYS - Jean-Claude GERARD - Laurent GYURICA - Joël LAGNEAUX - Jean-Claude JOFFRES - Sylvain LANFROY - Thierry DAUSSEUR - Jean-Paul POTIER - Joël LAMOUREUX - Marie-Anne BREMONT - Joël CHANTEREAUX - Jean-François LAKOMY - Martine MILLOT - Solène WAWROWSKI - Michel LINARD - Alain DEPAQUIS - Charles de COURSON - Evelyne LEPAGE - Joël DELISSE - Hugues GERARDIN - Gérard MUNIER - Gérard CHRETIEN

**Etaient excusés :** Claude DOYEN - Jacky DIMNET - Jean-Claude CABART ayant donné pouvoir à S. LANFROY - Monique DEBRAND ayant donné pouvoir à P. TRAMONTANA - Serge LADROIT - Marzéna FONTANIVE - Jean-Pierre LONGUEVILLE ayant donné pouvoir à M. MILLOT - Gisèle PEGURRI - Denise GUERIN ayant donné pouvoir à T. DAUSSEUR - Laurence LEBLANC - Sylviane HUSSON - Pierre-Marie DELABORDE - Michel LECOCQ - Maxime GIRONDE - Christian BURGAIN ayant donné pouvoir à C. GUICHON

Etaient absents: Jean-Marie TASSINARI - Olivier BUISSON - Kévin LARCHER - Georges GERARD - Jacky BERTON

#### I. INTERVENTION DES POMPIERS

Le Commandant Chauvière a expliqué aux conseillers communautaires leurs obligations en matière de défense incendie. Le PowerPoint présenté par le commandant sera joint au présent compterendu.

## II. URBANISME

## a- Présentation du Service et de l'agent instructeur

Le service urbanisme va être installé à Bassuet à compter du 8 février 2018, l'agent recruté à 25h hebdomadaire sera présent le lundi, mardi et vendredi sauf réunion. Les rencontres devront se faire sur rendez-vous afin qu'il puisse organiser son temps au mieux.

Concernant les cartes communales, 2 sont en attente du commissaire enquêteur et 6 vont entrer en enquête publique.

#### b- Conventions

Afin de mettre en place le service urbanisme, il est nécessaire de conventionner entre communes et Communauté de communes afin que les communes confient à la 4CVS l'instruction des ADS et le financement du service. Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec chacune des communes ayant un document d'urbanisme validé.

## III. LOCATION SALLE DE BASSUET

Suite à des demandes de location pour faire des formations, le bureau propose de louer, à 100 € la journée, la salle de réunion du bâtiment de Bassuet. Cette proposition est adopté à l'unanimité

## IV. TRAVAUX DE VOIRIE 2018

## a. Choix du Maitre d'œuvre

Afin de suivre les travaux de voirie 2018, cinq maitres d'œuvre ont été consultés, trois ont répondu et la Commission d'appel d'offres montre les résultats suivants :

- **Lot 1 :** Sermaize les Bains, Saint Lumier la Populeuse, Saint Quentin les Marais pour un montant prévisionnel de travaux de l'ordre de 720 000 € HT, attribué au GNAT pour un montant de 20 000 € (2.78%).
- **Lot 2 :** Changy, Etrepy, Heiltz l'Evêque, Heiltz le Maurupt, Merlaut, Pargny sur Saulx, Saint Amand sur Fion, Vitry en Perthois, Saint Lumier en Champagne pour un montant prévisionnel de travaux de l'ordre de 790 000 € HT, attribué à Atech pour un montant de 22 910 € (2.90%).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire entérine le choix de la commission d'appel d'offres à l'unanimité.

## b. Dossier de DETR Changy

Monsieur le Maire de Changy a déposé un dossier de DETR pour réaliser une extension de voirie rue de la Tour. Aujourd'hui urbanisée sur une longueur de 40 m, il souhaiterait l'étendre de 75 m afin de construire un petit lotissement dans une parcelle. Cette voirie a été inscrite au tableau des voiries intercommunales pour une longueur de 115 m alors que seulement une partie est urbanisée, il aurait fallu l'inscrire uniquement sur les 40 mètres déjà existants.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire de Changy voit son dossier de demande de DETR mis en attente puisqu'il ne peut pas demander des travaux sur une voirie ne lui appartenant pas. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de rendre cette voirie à la commune de Changy afin qu'elle puisse effectuer les travaux d'urbanisation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **décide**, à l'unanimité, de modifier les tableaux de voirie pour Changy en prenant en charge uniquement les 40 mètres déjà urbanisés rue de la Tour.

## V. PERSONNEL: RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

## a- Renouvellement de contrats

Pour info, le Président rappelle que plusieurs contrats sont arrivés ou arrivent à échéance prochainement et qu'il va procéder à leur renouvellement.

Service Assainissement, renouvellement pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à raison de 16h30 par semaine en qualité d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 2, indice brut : 354, indice majoré : 330.

Agence postale de Vitry en Perthois, renouvellement pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 à raison de 15h par semaine en qualité d'adjoint technique, échelon 9, indice brut : 370, indice majoré : 342.

Parallèlement, des ajustements sur certains contrats de travail doivent être effectués, il s'agit de :

**Adjoint d'animation**: Ecole de Pargny sur Saulx, modification du temps de travail de 24.37h hebdo à 24.75 h hebdo suite à la modification du planning (temps de pause obligatoire) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ATSEM principal 2eme classe :** Ecole de Vitry en Perthois, modification du temps de travail suite à la réorganisation (temps de ménage non comptabilisé) passant de 22.65 h hebdo à 24.90h hebdo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Adjoint administratif :** Ecole de Vitry en Perthois, modification du temps de travail suite à la réorganisation (temps de préparation bibliothèque) passant de 29.63 h hebdo à 31.5h hebdo à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

La modification de ces contrats de travail est validée à l'unanimité.

## b- CHSCT

Tout comme il a été nécessaire de créer le comité technique puisque les effectifs de la 4CVS ont dépassé les 50 agents, il est également nécessaire de créer le CHSCT.

Le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail) est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique. A ce titre, il est notamment consulté sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Il participe également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels par le biais, notamment, de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

Il est composé de 3 à 5 représentants des agents désignés par les organisations syndicales et autant de représentants des élus. Le bureau propose de désigner les mêmes représentants qu'au comité technique c'est-à-dire Mrs Guichon, Tramontana et Mme Millot en titulaires et Mrs Lanfroy, Gérardin et Mme Debrand en suppléants.

La création du CHSCT et la nomination de ces représentants sont validées à l'unanimité.

## VI. ASSAINISSEMENT

## a- Règlement intérieur assainissement collectif

Le projet de règlement intérieur de l'assainissement collectif a été modifié selon les remarques des conseillers communautaires et la version corrigée a été envoyée à chacun. Ainsi, il est adopté à l'unanimité.

## b- Règlement intérieur assainissement non-collectif

Le projet de règlement intérieur de l'assainissement non collectif a été modifié selon les remarques des conseillers communautaires et la version corrigée a été envoyée à chacun. A noter, le conseil communautaire a modifié, à la majorité, le montant des amendes, le portant à 150 € par an en cas de non-respect de l'injonction de mise aux normes (art 17.1 et 17.2). Ainsi, il est **adopté à l'unanimité.** 

## c- Choix du zonage d'Heiltz le Maurupt et type de STEP

La société Sogeti présente un projet concernant le zonage de la commune. Après en avoir délibéré, le plan de zonage présenté (assainissement collectif en grande partie) est **approuvé à l'unanimité.** 

Afin d'être en conformité avec la police de l'eau et la DDT, il est nécessaire de reconstruire la step d'heiltz le Maurupt, pour ce faire, les études présentées par Omnis préconise une station constituée de filtres plantés de roseaux.

Le Vice-Président propose de demander des subventions à hauteur de 30% à la DETR, 40% à l'AESN et 10% au Département. Ces demandes de subventions **sont adoptées à l'unanimité.** 

## d- Consultation entretien assainissement collectif

Le contrat d'entretien de l'assainissement collectif sur l'ex Saulx et Bruxenelle est arrivé à échéance, une consultation a été effectuée afin de trouver un prestataire jusqu'à la date d'échéance du contrat de Côtes de Champagne et Saulx c'est à dire jusqu'en 2020 afin d'uniformiser par la suite.

C'est la société Coved qui est la plus compétitive avec un devis de 14 489 € HT par an contre 36 964.72 € HT par an pour Suez. Le conseil Communautaire valide à l'unanimité le choix de Coved.

## VII. INTERET COMMUNAUTAIRE

## a. Sport

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière de sport. La proposition est **adoptée à l'unanimité moins une abstention.** 

#### b. Maison médicale

La définition de l'intérêt communautaire en matière de maison médicale n'étant pas encore prête, son approbation est reportée au prochain conseil communautaire.

## VIII. SITE INTERNET

Il est rappelé que le site internet attend que chaque commission le fasse vivre, en effet il est possible de faire un compte rendu du travail réalisé en commission et de le donner au siège qui pourra le publier sur le site.

Certaines communes ne nous ont pas encore retourné le listing des artisans, commerçants et entreprises de leur territoire. Merci de le faire rapidement afin que le secrétariat puisse leur demander s'ils veulent apparaître sur le site.

Il est également très important de faire remonter au bureau les manifestations organisées sur le territoire afin de montrer aux administrés le dynamisme de notre collectivité.

## IX. REUNION SERVICE ADS ET FISCALITE

Afin de présenter le service urbanisme et son fonctionnement aux maires et secrétaires de mairie, la 4CVS organise une réunion à leur destination le jeudi 22 février à 17h à la salle des fêtes de Vanault les Dames.

## X. PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 22 mars à 20h30.

## XI. OUESTIONS DIVERSES

# a- Démission de M. Oblet

M. Oblet, Maire de Vauclerc, a présenté sa démission au poste de conseiller communautaire et souhaite être remplacé par Mme Lepage, 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune.

La 4CVS le remercie sincèrement pour ses années d'engagement au sein de la collectivité et le travail accompli en tant que Vice-Président en charge de la voirie.

## b- Inondations:

Les élus ont échangé sur les inondations et les conséquences sur notre territoire, tant en terme de voirie que de transports scolaires.

Il est rappelé que les barrières « routes barrées » doivent être posées par les communes et les arrêtés correspondants doivent être pris par les Maires et transmis à la 4CVS.

## LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AURA LIEU LE

**JEUDI 22 MARS 2018 A 20H30**